



Direction du Logement et de l'Habitat

2025 DLH 90 – Octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la SA D'HLM TOIT ET JOIE

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives votées en 2022 et 2023, le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de programmes de rénovation de logements sociaux par la SA D'HLM TOIT ET JOIE. Il était prévu que la garantie de la Ville de Paris aux emprunts destinés à financer ces programmes fasse l'objet d'une délibération ultérieure.

La SA D'HLM TOIT ET JOIE a désormais besoin de pouvoir mobiliser les prêts pour financer ces opérations et sollicite donc la garantie de la Ville de Paris. L'ensemble des contrats se trouve en annexe de la présente délibération.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts contractés par la SA D'HLM TOIT ET JOIE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ces programmes de rénovation de logements sociaux, pour un encours total de 14 717 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris